

Les accidents dans les transports ferroviaires de l'Union européenne en 2004-2005

Statistiques en bref

TRANSPORTS

34/2007

Auteur

Simo PASI

CONTENU

Faits marquants..... 1

Nombre d'accidents et performances du trafic ferroviaire 2

Victimes par type d'accident et catégorie de personnes..... 2

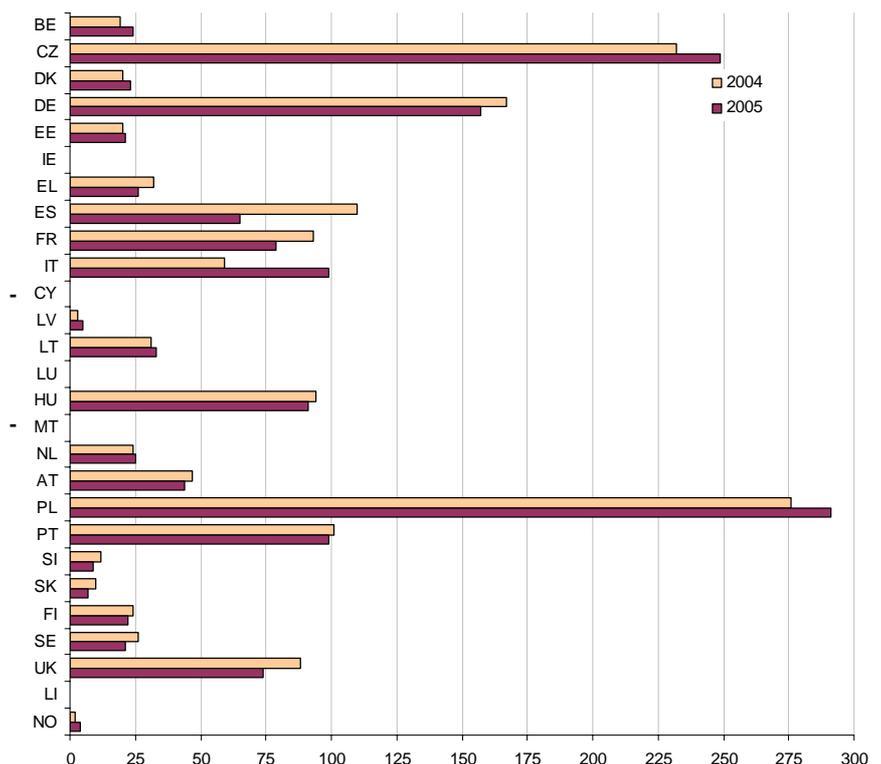
Nombre d'accidents mortels par rapport aux performances du moyen de transport 5

Accidents mettant en cause le transport de marchandises dangereuses..... 6

Faits marquants

- En 2005, un total de 7 023 accidents de train graves sont déclarés dans l'UE-25. 23 % de ces accidents sont classés dans la catégorie des «accidents causés par du matériel roulant en marche» et 17 % se sont produits à des passages à niveau. Par rapport à 2004, le nombre total d'accidents déclarés a baissé de 14 %.
- En 2005, plus de trois mille personnes sont tuées ou grièvement blessées dans des accidents de train dans l'UE-25. 28 % des victimes (décès et blessés graves) sont des voyageurs ou des membres du personnel. Le nombre total de victimes a baissé de 5,4 % entre 2004 et 2005.
- En termes absolus, la Pologne et la République tchèque déclarent en 2004 et 2005 le plus grand nombre de décès dus à des accidents de train. Néanmoins, les statistiques tchèques contiennent également les suicides qui devraient, en principe, être séparés des autres données (voir la figure 1 et les notes méthodologiques).
- En termes relatifs, six pays enregistrent un rapport de plus d'un décès par million de train-kilomètres en 2004 et 2005: le Portugal, l'Estonie, la Lituanie, la République tchèque, la Grèce et la Pologne. Au Portugal, en Estonie et en Lituanie, ce ratio est supérieur à deux décès en 2005.
- La majorité des personnes tuées dans des accidents de train ne sont pas des voyageurs: sur 1464 personnes tuées en 2005, 62 seulement sont effectivement des voyageurs.

Figure 1: Nombre de personnes tuées dans des accidents ferroviaires (2004 et 2005).



Source: Eurostat/NewCronos



Nombre d'accidents et performances du trafic ferroviaire

Pour évaluer la sécurité relative du transport ferroviaire, le nombre d'accidents et le nombre de victimes doivent être mis en relation avec les performances du trafic. En règle générale, les grands États membres disposant des réseaux les plus étendus présentent les meilleures performances en matière de transport.

En 2005, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et l'Italie déclarent le plus grand nombre de train-kilomètres en transport de voyageurs avec, respectivement, 796 millions, 470 millions, 397 millions et 313 millions de train-kilomètres. Pour ce qui est du transport de marchandises, les données disponibles montrent que l'Allemagne dispose de 190 millions de train-kilomètres et la France de 108 millions, soit nettement plus que la Pologne (77 millions) et l'Italie (62 millions).

Dans la majorité des pays pour lesquels des données sont disponibles, le nombre de train-kilomètres réalisés dans le transport de voyageurs dépasse notablement celui déclaré pour le transport de marchandises. Le rapport entre les performances du transport de voyageurs et du transport de marchandises est particulièrement élevé au Danemark et aux Pays-Bas où les train-kilomètres réalisés dans le transport de voyageurs sont respectivement 17 fois et 12 fois supérieurs à ceux réalisés dans le transport de marchandises. À l'inverse, le trafic ferroviaire de marchandises est nettement plus important dans les États baltes.

Les deux colonnes de droite du tableau 1 montrent la répartition du nombre d'accidents et du nombre de personnes tuées ou grièvement blessées (voir notes méthodologiques, page 7) au niveau des États membres.

En ce qui concerne le nombre absolu d'accidents, en 2005, le plus grand nombre est déclaré par la Hongrie (1 863), suivie par l'Allemagne et la Pologne (1 111 et 961 accidents respectivement). Toutefois, les données relatives au nombre d'accidents ne sont pas totalement comparables entre pays déclarants; par exemple, la Hongrie applique une valeur nationale (40 000 EUR) correspondant au seuil des «accidents graves» (150 000 EUR dans la définition harmonisée).

Pour ce qui concerne le nombre de personnes tuées ou grièvement blessées dans des accidents, il apparaît que ce chiffre n'est pas directement lié au nombre total d'accidents. En effet, en 2005 plusieurs pays déclarent une grande proportion d'accidents n'ayant entraîné que des dommages matériels mais pas de dommages

corporels graves. C'est notamment le cas de la Slovaquie et de la Hongrie. En revanche, cinq États membres déclarent un nombre moyen de victimes par accident supérieur à un, la moyenne de l'UE-25 étant environ d'une victime pour deux accidents.

Quatre pays couvrent un peu plus de 60 % de toutes les victimes du transport ferroviaire dans l'UE-25: la Pologne, la Hongrie, l'Allemagne et la République tchèque.

Si l'on compare ces données avec celles de 2004 (Statistiques en bref 6/2006, «Les accidents dans les transports ferroviaires de l'Union européenne en 2004»), l'Allemagne, l'Espagne, la France, la Lituanie et la Hongrie enregistrent une baisse du nombre d'accidents et du nombre de personnes tuées ou grièvement blessées. Parmi ces pays, l'Espagne affiche les progrès les plus nets: 38 % d'accidents en moins et 23 % de victimes en moins.

Tableau 1: Performance du trafic ferroviaire (toutes sociétés confondues) et nombre d'accidents graves dans l'UE-25, 2005

	1000 train-km			Nombre total d'accidents	Nombre total de personnes tuées ou grièvement blessées dans des accidents
	Marchandises	Voyageurs	TOTAL		
Belgique	15 329	77 496	92 825	38	50
République tchèque	33 247	114 496	147 743	688	349
Danemark	4 151	70 842	74 993	86	36
Allemagne	190 205	796 481	986 686	1 111	366
Estonie	5 864	3 037	8 901	79	45
Irlande	2 060	13 900	15 960	2	1
Grèce	1 836	15 893	17 729	75	86
Espagne	37 697	159 167	196 864	100	97
France	108 419	397 380	505 799	138	121
Italie	62 005	312 624	374 629	146	220
Chypre	-	-	-	-	-
Lettonie	11 281	7 609	18 890	9	33
Lituanie	8 959	5 367	14 326	104	49
Luxembourg	1 765	5 800	7 565	1	1
Hongrie	18 272	77 060	95 332	1 863	413
Malte	-	-	-	-	-
Pays-Bas	9 650	115 600	125 250	48	44
Autriche	49 160	94 757	143 917	98	109
Pologne	77 176	129 997	207 173	961	694
Portugal	7 674	30 001	37 675	508	169
Slovénie	7 877	10 758	18 635	35	32
Slovaquie	15 999	31 296	47 295	647	27
Finlande	16 819	31 408	48 227	86	35
Suède	43 598	83 813	127 411	94	40
Royaume-Uni	49 717	469 663	519 380	106	95
UE-25	778 760	3054 445	3833 205	7 023	3 112
Liechtenstein	40	99	139	0	0
Norvège	7 899	32 771	40 670	25	7

Note: Les données luxembourgeoises relatives aux train-km réalisés pour le transport de voyageurs sont le résultat d'une estimation.

Source: Eurostat/NewCronos

Victimes par type d'accident et catégorie de personnes

Au total, 3 112 personnes ont perdu la vie ou ont été grièvement blessées dans des accidents ferroviaires dans l'UE-25 en 2005 (voir tableau 2). Généralement, les suicides sont exclus de ces statistiques, mais tous les États membres ne sont pas en mesure de les

distinguer dans les statistiques communiquées à Eurostat (voir notes méthodologiques).

Les types d'accidents les plus courants impliquant au moins une victime sont les accidents causés par du

matériel roulant en marche et ceux se produisant aux passages à niveau. Ces deux catégories représentent plus des trois quarts du montant total des victimes et plus de 95 % des décès.

Une minorité seulement des victimes d'accidents ferroviaires dans l'UE-25 sont les voyageurs des trains impliqués ou des membres du personnel. La majorité, soit environ 70 %, correspond à «autres personnes» et la part de cette catégorie atteint 90 % des décès.

Le tableau 2 montre que, sur un total de 1 464 personnes tuées dans un accident ferroviaire en 2005, 411 (28 %) ont été victimes d'accidents aux passages à niveau et 985 (67 %) ont trouvé la mort dans des accidents provoqués par du matériel roulant en marche.

Néanmoins, parmi ces décès, comme précédemment, seulement 62 sont des voyageurs et 43 des membres du personnel.

Dans toutes les catégories d'accidents, un total de 1 648 personnes sont grièvement blessées. Toutefois, il est possible que les États membres déclarent différemment les personnes grièvement blessées. C'est pourquoi le nombre de décès est considéré comme étant une mesure plus fiable que le nombre de personnes grièvement blessées ou le nombre d'accidents.

Les collisions et les déraillements sont à l'origine de 263 victimes au total, dont 224 étaient grièvement blessées et 39 tuées. La part de voyageurs et de membres du personnel sur le nombre total de victimes est nettement plus élevée que dans les autres catégories d'accidents. En effet, si l'on ne considère que les collisions et déraillements, la proportion de voyageurs et de membres du personnel parmi les personnes grièvement blessées est respectivement de 66 % et de 27 %.

De manière générale, le nombre de personnes tuées et grièvement blessées montre que les accidents impliquant du matériel roulant en marche ou se produisant aux passages à niveau sont particulièrement fréquents et graves. Cela est nettement plus évident pour les victimes autres que les voyageurs et le personnel. Pour cette catégorie, la proportion est supérieure à 90 % pour les victimes d'accidents se produisant à un passage à niveau et pour les décès dus à des accidents de personnes causés par du matériel roulant en marche.

Dans cette dernière catégorie, le nombre de décès s'élève à 985 et représente plus de 67 % du nombre total de personnes tuées dans les accidents ferroviaires.

Tableau 2: Nombre de personnes tuées et blessées par type d'accident et catégorie de personnes dans l'UE -25, 2005

	Nombre de personnes											
	Tuées				Grièvement blessées				TOTAL			
	Voyageurs	Personnel	Autres	Total	Voyageurs	Personnel	Autres	Total	Voyageurs	Personnel	Autres	Total
Collisions	19	10	9	38	112	46	15	173	131	56	24	211
Déraillements	0	0	1	1	35	15	1	51	35	15	2	52
Accidents se produisant à des passages à niveau	6	2	403	411	17	20	432	469	23	22	835	880
Accidents de personnes causés par du matériel roulant en marche	28	31	926	985	124	43	365	532	152	74	1 291	1 517
Incendie dans le matériel roulant	0	0	0	0	3	4	0	7	3	4	0	7
Autres	9	0	20	29	338	24	54	416	347	24	74	445
Total	62	43	1 359	1 464	629	152	867	1 648	691	195	2 226	3 112

Source: Eurostat/NewCronos

Le tableau 2 donne un aperçu des victimes des accidents dans l'UE -25 tandis que le tableau 3 se limite au nombre de personnes tuées lors de divers types d'accidents ferroviaires, ventilés par pays déclarant.

Les conclusions tirées du tableau 2 sont confirmées par la situation telle qu'observée dans les différents pays. Ainsi, dans tous les États membres sauf deux, le plus grand nombre de décès est enregistré dans les accidents causés par du matériel roulant en marche et les accidents se produisant aux passages à niveau. En Irlande et à Luxembourg, il n'y a pas eu de décès en

2005. En Estonie et en Slovaquie, tous les décès sont comptabilisés dans un seul type d'accident, les accidents causés par du matériel roulant en marche et les accidents aux passages à niveau respectivement.

Le nombre de décès est supérieur à 200 en République tchèque et en Pologne, la majorité des victimes appartenant à la catégorie «matériel roulant en marche». Toutefois, du moins dans le cas de la République tchèque, ces chiffres comprennent les suicides.

Tableau 3: Décès par type d'accident en 2005

	Collisions	Déraillements	Accidents se produisant à des passages à niveau	Accidents de personnes causés par du matériel roulant en marche	Incendie dans le matériel roulant	Autres	Inconnu	Total
Belgique	1	0	16	7	0	0	0	24
République tchèque	1	0	52	196	0	0	0	249
Danemark	0	0	2	21	0	0	0	23
Allemagne	6	0	45	106	0	0	0	157
Estonie	0	0	0	21	0	0	0	21
Irlande	0	0	0	0	0	0	0	0
Grèce	2	0	13	11	0	0	0	26
Espagne	0	0	29	35	0	1	0	65
France	1	0	38	40	0	0	0	79
Italie	20	0	24	55	0	0	0	99
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-
Lettonie	4	0	1	0	0	0	0	5
Lituanie	0	0	10	23	0	0	0	33
Luxembourg	0	0	0	0	0	0	0	0
Hongrie	0	0	23	58	0	10	0	91
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	0	0	18	7	0	0	0	25
Autriche	2	0	24	18	0	0	0	44
Pologne	1	0	64	226	0	0	0	291
Portugal	0	0	13	82	0	4	0	99
Slovénie	0	1	3	5	0	0	0	9
Slovaquie	0	0	7	0	0	0	0	7
Finlande	0	0	8	0	0	14	0	22
Suède	0	0	7	14	0	0	0	21
Royaume-Uni	0	0	14	60	0	0	0	74
UE-25	38	1	411	985	0	29	0	1464
Liechtenstein	0	0	0	0	0	0	0	0
Norvège	0	0	1	3	0	0	0	4

Source: Eurostat/NewCronos

Tableau 4: Décès par catégorie de personnes en 2005

	Voyageurs	Personnel	Autres	Total
Belgique	0	1	23	24
République tchèque	5	3	241	249
Danemark	1	0	22	23
Allemagne	7	8	142	157
Estonie	0	0	21	21
Irlande	0	0	0	0
Grèce	0	2	24	26
Espagne	3	0	62	65
France	5	3	71	79
Italie	26	7	66	99
Chypre	-	-	-	-
Lettonie	3	1	1	5
Lituanie	0	1	32	33
Luxembourg	0	0	0	0
Hongrie	10	0	81	91
Malte	-	-	-	-
Pays-Bas	0	0	25	25
Autriche	1	3	40	44
Pologne	0	7	284	291
Portugal	1	2	96	99
Slovénie	0	0	9	9
Slovaquie	0	0	7	7
Finlande	0	0	22	22
Suède	0	0	21	21
Royaume-Uni	0	5	69	74
UE-25	62	43	1359	1464
Liechtenstein	0	0	0	0
Norvège	0	0	4	4

Ces deux derniers pays enregistrent également un grand nombre de décès dans des accidents aux passages à niveau: 52 et 64 morts respectivement.

En Pologne, en République tchèque et en Allemagne, le nombre de personnes tuées dans des accidents causés par du matériel roulant en marche est supérieur à 100 (226, 196 et 106 respectivement).

Inversement, au niveau de l'UE, seulement une personne a perdu la vie dans un déraillement (en Slovénie) et aucun décès n'a été enregistré dans des incendies. Si les collisions de trains n'enregistrent, relativement, que peu de décès au niveau de l'UE, l'Italie compte 20 victimes dans cette catégorie.

Compte tenu du faible nombre de décès dans les accidents ferroviaires, il convient de faire preuve de prudence dans la comparaison entre années, surtout au niveau national.

Comme cela a été suggéré plus haut, les voyageurs et le personnel des entreprises ferroviaires ne représentent qu'une minorité dans le nombre de personnes tuées (voir tableau 4). Huit États membres de l'UE (Estonie, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Slovénie, Slovaquie, Finlande et Suède) ainsi que le Liechtenstein et la Norvège ne déclarent aucun décès dans ces catégories.

Nombre d'accidents mortels par rapport aux performances du moyen de transport

Cette section porte principalement sur le nombre de personnes tuées lors d'accidents ferroviaires en rapport avec le trafic et les performances de ce moyen de transport.

Il y a lieu de noter que le nombre de voyageurs tués dans les accidents ferroviaires étant très bas et aléatoire, un accident – voire une victime – peut nettement changer la donne si l'on compare les pays et les années avec cet indicateur (voir Lettonie à la figure 3).

Tous les décès ont été pris en compte dans les données de la figure 2 qui indique le nombre de décès provoqués par des accidents ferroviaires par million de train-kilomètres (trains de marchandises et de voyageurs).

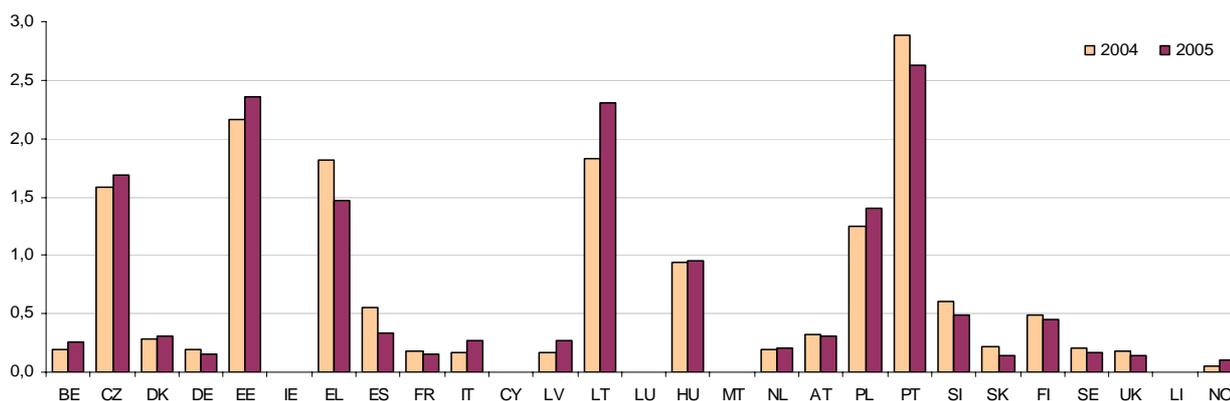
Sur la base des données disponibles, six pays ont enregistré un rapport de plus d'un décès par million de train-kilomètres: le Portugal, l'Estonie, la Lituanie, la République tchèque, la Grèce et la Pologne. Le risque d'un accident mortel est relativement élevé au Portugal: il est dix fois supérieur à celui de la Belgique, de l'Italie ou de la Lettonie par exemple.

La Lettonie enregistre un ratio équivalant environ à un dixième de la Lituanie et de l'Estonie voisines. Cette observation s'applique aussi au Portugal comparé à l'Espagne et à la République tchèque comparée à la Slovaquie.

En ce qui concerne l'évolution entre 2004 et 2005, la Grèce, le Portugal et l'Espagne affichent les baisses les plus fortes tandis que la Lituanie déclare une nette augmentation.

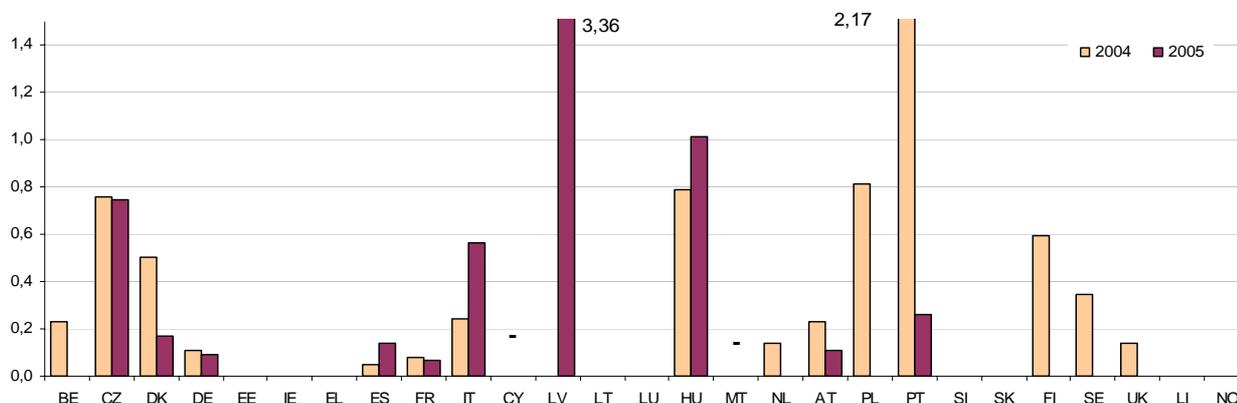
La figure 3 concerne les décès parmi les voyageurs uniquement, par milliard de voyageur-kilomètres. Dans ce cas, l'Italie et la Lettonie affichent des données particulièrement élevées en 2005. Inversement, le Portugal, qui affichait un ratio élevé en 2004, a considérablement réduit le risque en 2005.

Figure 2: Décès par million de train-km (2004 et 2005)



Source: Eurostat/NewCronos

Figure 3: Voyageurs tués par milliard de voyageur-km (2004 et 2005)



Source: Eurostat/NewCronos

Accidents mettant en cause le transport de marchandises dangereuses

Tableau 5: Nombre d'accidents mettant en cause le transport de marchandises dangereuses, 2004 et 2005

	Nombre d'accidents								
	Mettant en cause le transport de marchandises dangereuses			Entrainant le rejet de marchandises dangereuses			Nombre d'accidents mettant en cause le transport de marchandises dangereuses par milliard de tkm de marchandises dangereuses transportées		
	2004	2005	2004 et 2005	2004	2005	2004 et 2005	2004	2005	Moyenne 2004 et 2005
Belgique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
République tchèque	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Danemark	3	2	5	0	0	0	32	17	24
Allemagne	14	5	19	2	0	2	1	0	1
Estonie	0	4	4	0	0	0	0	1	0
Irlande	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grèce	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Espagne	6	9	15	2	0	2	2	3	3
France	4	5	9	3	2	5	1	:	:
Italie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lettonie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lituanie	5	7	12	0	0	0	1	2	1
Luxembourg	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hongrie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Malte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	2	5	7	0	0	0	4	10	7
Autriche	23	21	44	19	20	39	16	15	15
Pologne	1	1	2	0	0	0	:	0	:
Portugal	0	1	1	0	0	0	0	13	7
Slovénie	0	:	:	0	:	:	0	:	:
Slovaquie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Finlande	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Suède	13	3	16	7	0	7	12	3	8
Royaume-Uni	4	11	15	2	9	11	3	9	6
UE-25	75	74	149	35	31	66	:	:	:
Liechtenstein	0	0	0	0	0	0	-	-	-
Norvège	0	2	2	0	2	2	:	5	:

Note: En 2004, aucune donnée n'est disponible pour PL, LI (déclaration simplifiée) et NO pour le transport de marchandises dangereuses (en Mio tkm).

En 2005, aucune donnée n'est disponible pour FR et LI (déclaration simplifiée) pour le transport de marchandises dangereuses (en Mio tkm). SI: les données sur le nombre d'accidents mettant en cause le transport de marchandises dangereuses ne sont pas disponibles.

Source: Eurostat/NewCronos

Le tableau 5 porte sur le nombre d'accidents ferroviaires mettant en cause le transport de marchandises dangereuses et énumère les accidents entraînant le rejet de marchandises dangereuses (déversements entraînant la contamination du sol, rejet de substances gazeuses nocives, etc.).

De manière générale, le nombre d'accidents déclarés en 2004 et 2005 est très bas dans la plupart des États membres. Dans six États membres de l'UE, le nombre des accidents mettant en cause le transport de marchandises dangereuses est compris entre 1 et 10.

Ce nombre est supérieur à 10 dans seulement cinq États membres: l'Autriche, l'Allemagne, la Suède, l'Espagne et la Lituanie. En 2005, l'Autriche déclare 21 accidents mettant en cause le transport de marchandises dangereuses. Des méthodes de déclaration différentes peuvent expliquer les différences entre les pays dans le tableau 5.

Pour une évaluation équitable de la sécurité relative, le nombre d'accidents enregistrés doit être mis en rapport avec les performances en matière de transport de marchandises dangereuses (nombre de tonne-kilomètres effectués). Le Royaume-Uni (2004), l'Espagne, la Lituanie, l'Allemagne (2004), la France (2004), l'Estonie et la Pologne (2005) affichent des valeurs comprises entre zéro et cinq accidents par milliard de tonne-kilomètres de marchandises dangereuses transportées. En Autriche, en Suède, aux Pays-Bas et au Portugal, le risque apparaît nettement plus élevé, entre cinq et dix. Le Danemark est le seul pays qui compte plus de dix accidents par milliard de tkm de marchandises dangereuses transportées, enregistrant près de 24 accidents. Toutefois, le risque en 2005 est deux fois inférieur au ratio enregistré en 2004.

Toutefois, compte tenu du faible nombre de cas, il convient d'interpréter ces résultats avec prudence.

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

Disponibilité des données

Les chiffres cités dans la présente publication ont été extraits de la base de données d'Eurostat sur les transports ferroviaires. Celle-ci inclut les statistiques sur les accidents ferroviaires dans les États membres dont la collecte s'effectue conformément au règlement n°91/2003.

Le tableau suivant présente les différentes caractéristiques de disponibilité rencontrée:

Pays	Caractéristiques de la disponibilité des données
CZ	Les décès comprennent actuellement les suicides et il se peut que certaines personnes légèrement blessées soient comptabilisées dans les personnes «grièvement blessées».
DK	Les statistiques se basent sur un seuil de 10 000 EUR pour les accidents entraînant des dommages matériels. Il se peut que certains accidents causant des dommages corporels légers soient déclarés dans les accidents causant des dommages corporels graves et que certains suicides soient comptabilisés dans les accidents ferroviaires mortels.
CY	Pas de transport ferroviaire
MT	Pas de transport ferroviaire
LU	Les données sur les performances du trafic (train-km) en 2005 sont incomplètes.
HU	En 2004 et 2005, la Hongrie utilise encore 40 000 EUR comme seuil de dommages matériels importants; en 2006, les données seront basées sur un seuil de 150 000 EUR.
UK	Le nombre de décès (qui, actuellement, exclut ou inclut les suicides selon les cas) peut évoluer en fonction des verdicts des coroners qui n'étaient pas encore disponibles.

Dans le tableau 5, le nombre d'accidents et d'incidents mettant en cause le transport de marchandises dangereuses (la définition détaillée figure dans l'accord ADR/RID) paraît étrangement bas pour la plupart des pays.

Méthodologie

Aux termes du règlement 91/2003, pendant les cinq premières années d'application de ce règlement, les États membres communiquent les statistiques conformément aux définitions nationales, dans tous les cas où les données correspondant aux définitions harmonisées ne sont pas disponibles.

Définitions

Les définitions présentées ci-après sont celles du règlement n°1192/2003 (CE) du 3 juillet 2003 modifiant le règlement (CE) n° 91/2003 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques du transport ferroviaire. Néanmoins, plusieurs États membres (par exemple l'Allemagne, la Grèce et la Hongrie) ont déclaré ces statistiques conformément aux définitions nationales (annexe H, note 5).

Voyageur-km

Unité de mesure correspondant au transport d'un voyageur par chemin de fer sur un kilomètre. Seule la distance parcourue sur le territoire national du pays déclarant est prise en compte.

Train-km

Unité de mesure correspondant au déplacement d'un train sur un kilomètre. La distance utilisée est la distance effectivement parcourue, si elle est disponible, sinon la distance standard du réseau entre l'origine et la destination est utilisée. Seule la distance parcourue sur le territoire national du pays déclarant est prise en compte.

Accident grave

Tout accident impliquant au moins un véhicule ferroviaire en mouvement et provoquant la mort ou des blessures graves pour au moins une personne ou des dommages importants au matériel roulant, aux voies ou à d'autres installations ou des interruptions importantes de la circulation. Les accidents survenant dans les ateliers, les entrepôts et les dépôts ne sont pas pris en considération.

Dommages importants au matériel roulant, aux voies ou à d'autres installations

Ce type de dommages s'élève à 150 000 EUR ou plus.

Accident entraînant des dommages corporels graves

Tout accident impliquant au moins un véhicule ferroviaire en marche et provoquant la mort ou des blessures graves pour au moins une personne. Les accidents survenant dans les ateliers, les entrepôts et les dépôts ne sont pas pris en considération.

Accident se produisant à un passage à niveau

Tout accident se produisant à un passage à niveau et mettant en cause au moins un véhicule ferroviaire et un ou plusieurs véhicule(s) routier(s), d'autres utilisateurs de la route tels que les piétons ou d'autres objets temporairement présents sur les voies ou à leur proximité.

Accident de personnes causé par du matériel roulant en marche

Tout accident d'une ou plusieurs personne(s) subissant une collision avec un véhicule ferroviaire, une partie du véhicule ou un objet détaché du véhicule. Sont comprises les personnes qui tombent de véhicules ferroviaires ainsi que les personnes qui tombent ou qui sont heurtées par des objets non fixés pendant leur voyage à bord.

Personne tuée (décès)

Toute personne tuée sur le coup ou décédant dans les trente jours à la suite d'un accident de chemin de fer, sauf suicides. Inclut les voyageurs, le personnel des entreprises ferroviaires et d'autres personnes spécifiées ou non spécifiées ayant subi des blessures à la suite d'un accident ferroviaire.

Personne grièvement blessée

Toute personne blessée qui a été hospitalisée pendant plus de 24 heures à la suite d'un accident de chemin de fer, sauf tentatives de suicide.

Voyageur de chemin de fer

Toute personne à l'exception du personnel affecté au service du train, qui effectue un parcours dans un véhicule ferroviaire. Pour les statistiques d'accidents, les voyageurs tentant d'embarquer à bord/de débarquer d'un train en mouvement sont inclus.

Autres

En tant que catégorie de victimes, «Autres» comprend notamment les utilisateurs de passages à niveau et les intrus.

Accident mettant en cause le transport de marchandises dangereuses

Tout accident ou incident faisant l'objet d'une déclaration conformément au RID/ADR section 1.8.5.

Symboles

: non disponible
- sans objet
0 zéro ou quantité négligeable

La présente publication a été élaborée avec l'aide d'Isabelle DELIN et de Sandrine ENGEL.

Pour en savoir plus :

Données : [Site Web EUROSTAT/Page d'accueil/Transports/Données](#)

Transports

-  [Transport ferroviaire](#)
-  [Transport ferroviaire - Accidents](#)

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/125
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408
Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@ec.europa.eu

European Statistical Data Support :

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui : <http://ec.europa.eu/eurostat/>

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.europa.eu>
E-mail: info-info-opoce@ec.europa.eu
